



Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales modifications du texte sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Le texte intégral de la réponse du GAFI à la consultation publique sur la révision des recommandations est disponible en anglais sur : <http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/49/29/49684543.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

SEPA

Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 la date butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télévirement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux.

Financement de l'économie, des PME et des collectivités locales

MM. François Baroin, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat chargé des PME, ont réuni le 20 février 2012 les représentants des cinq principales banques françaises, la Banque de France et la Médiation du crédit, afin d'examiner la situation du financement de l'économie.

S'agissant des entreprises, les participants ont noté que les encours de crédit continuent de croître plus vite en France (+4,4 %) que dans le reste de la zone euro. Les crédits aux PME et TPE restent dynamiques. Pour les TPE, l'encours des crédits atteint 21 milliards d'euros fin 2011. Les banques ont renouvelé leurs engagements d'accompagner les besoins de financement des PME.

Concernant les collectivités locales, le gouvernement mettra en place une nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros sur fonds d'épargne et le secteur bancaire apportera environ 10 milliards d'euros de crédits nouveaux.

Le financement des micro-entreprises en décembre 2011 est disponible en téléchargement :

http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Economie_et_Statistiques/2011-12-stat-info-financement-des-microentreprises-france-trimestriel.pdf

Financement des collectivités locales

Dans le cadre de la restructuration du groupe Dexia, un accord a été trouvé entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, la Banque Postale et Dexia. Il prévoit : la création d'une co-entreprise entre la Banque Postale et la Caisse de Dépôts qui commercialisera des nouveaux prêts aux collectivités locales françaises dont le refinancement sera assuré par Dexia Municipal Agency ; la création d'un nouvel établissement détenu par l'Etat (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et la Banque Postale (4,9 %).

Publications

Le financement des PME-ETI par le marché

Le rapport de Gérard Rameix, médiateur du crédit, et Thierry Giami, président de l'Observatoire du financement des entreprises par le marché, est disponible en téléchargement sur :

http://www.economie.gouv.fr/files/20120221_financement_pme_eti.pdf

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Derniers échanges francs-euros

5 174 billets en francs ont été échangés entre le mois de septembre 2011 et le mois de février 2012 à l'agence IEDOM de Fort-de-France, pour un montant total de 1,2 million de francs (184 520 euros). C'est en janvier que les échanges ont été les plus importants, mais certains détenteurs de billets ont attendu les tous derniers jours (1 299 billets ont été échangés entre le 13 et le 17 février 2012 sur un total de 2 693). Globalement, à l'échelle des DOM, 17 000 billets ont été échangés dans les agences IEDOM des départements et collectivités d'Outre-mer pour une valeur globale de 3,6 millions de francs (558 000 euros).

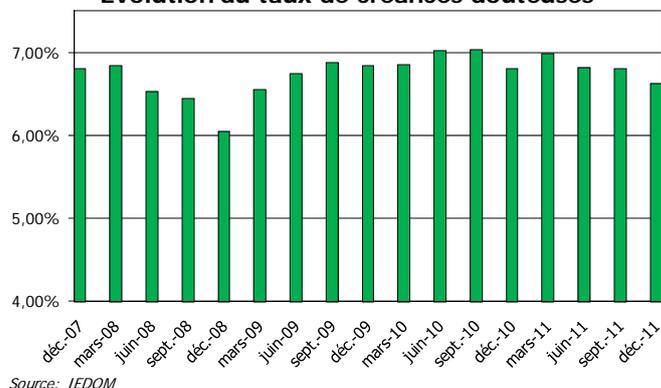
Encours des établissements de crédit locaux

L'encours brut de l'ensemble des concours octroyés par les établissements de crédit installés localement atteint 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2011. Il est relativement stable sur le trimestre (+0,9%).

L'encours sain progresse sur le trimestre et atteint 6,9 milliards d'euros (+1,1%), mais son rythme de progression ralentit (+3,0% en glissement annuel, contre +3,5% un an auparavant).

Les créances douteuses brutes sont en baisse de 1,7% et s'élèvent à 492,3 millions d'euros. Le taux de créances douteuses s'améliore globalement de 0,2 point sur le trimestre et atteint 6,6% au 31 décembre 2011.

Evolution du taux de créances douteuses



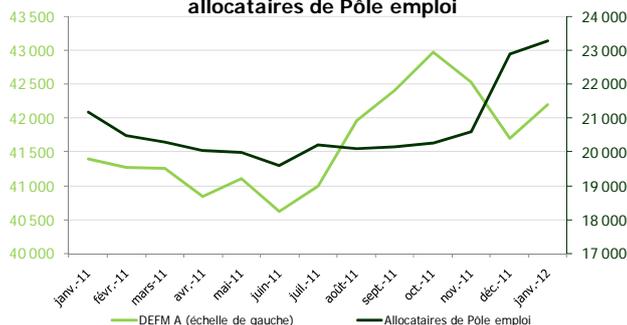
BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Chômage élevé

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de nouveau. Il s'élève à 42 200 en janvier 2012 (contre 41 700 en décembre 2011). L'indicateur de chômage atteint 25,0% en janvier (contre 24,7% en décembre).

Le nombre d'allocataires de Pôle emploi suit une évolution similaire (23 263 contre 22 899 le mois précédent).

Demandeurs d'emploi en fin de mois et allocataires de Pôle emploi

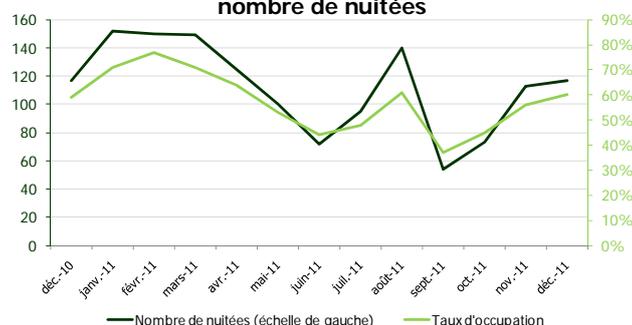


Bon début de saison touristique

Dans l'hôtellerie, la situation est favorablement orientée en début de saison. Selon les derniers résultats de l'enquête de fréquentation hôtelière de l'INSEE, le nombre de nuitées enregistrées sur l'année 2011 est en augmentation de 2,5% et la durée moyenne de séjour passe de 4,3 à 4,7 jours. Parallèlement, le taux d'occupation des hôtels progresse de 1 point en décembre 2011 (de 59 à 60%).

Les premiers chiffres de l'année 2012 laissent présager une poursuite de l'amélioration pour la haute saison. Le nombre de passagers accueillis à l'aéroport Aimé Césaire s'élève à 150 543 à fin janvier, soit +4,1% en glissement annuel.

Taux d'occupation de hôtels et nombre de nuitées



De même, le segment de la croisière progresse nettement. Les différentes campagnes de sensibilisation commencent à porter leurs fruits et le nombre de croisiéristes atteint déjà 37 192 à fin février 2012, soit un niveau équivalent à celui enregistré pour l'ensemble de l'année 2011.

Formation des prix dans le DOM

Richard Crestor, Secrétaire général de l'association pour la promotion de l'industrie (AMPI), a publié en février une étude intitulée « La formation des prix du produit importé dans les DOM - Etude théorique et conclusions pratiques ». Cet ouvrage analyse les écarts de prix des produits entre l'hexagone et la Martinique, en identifiant ses différentes composantes : le prix d'achat, le fret, l'octroi de mer, la marge et le taux de TVA.

Panorama de l'économie sociale et solidaire

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Martinique a rendu public le Panorama de l'économie sociale et solidaire à la Martinique. Cette étude, réalisée en partenariat avec l'INSEE, présente les principales caractéristiques du secteur. Elle propose un éclairage de la situation du secteur et constitue une référence pour les acteurs chargés de la définition et de la mise en œuvre de politiques publiques locales visant au développement de ce secteur (pour plus d'information : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/martinique/themes/antiane_echos/aechos14/aechos_14_ma.pdf).

Visite de Didier Migaud

Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, était en visite à la Martinique, le 7 mars. Au cours de ce déplacement, où il a pu visiter plusieurs projets bénéficiant de la défiscalisation, il a rencontré les principaux dirigeants des organisations socio-économiques et est revenu notamment sur deux récents rapports de la Cour. Le premier rapport, relatif au coût des dispositifs de défiscalisation, souligne leur renchérissement, alors que les effets sur le terrain sont difficilement perceptibles. Le second rapport traite des finances des communes dans les DOM et met notamment l'accent sur la nécessité d'améliorer la sincérité de certains comptes communaux et de maîtriser les charges de fonctionnement. Ces deux rapports sont téléchargeables sur le site de la Cour des comptes :

http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/Defiscalisations_girardin_pour_outre_mer.pdf,

http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport_situation_financiere_DOM.pdf.

ACTUALITE REGIONALE

Réforme des ports d'Outre-mer

La loi 2012-260 relative à la réforme des ports d'Outre-mer a été publiée le 22 février au JORF. Elle prévoit des adaptations de la législation au droit européen, dans un contexte de compétitivité accrue du secteur du commerce maritime international et d'une plus grande concurrence des ports étrangers. La loi, traduction de la réforme portuaire de 2008 qui avait été limitée à la métropole, concerne les quatre ports possédés par l'Etat à la Martinique, en Guyane, à la Réunion et à la Guadeloupe. Le texte leur confère le statut de grands ports maritimes, établissements publics nationaux. Il modernise leur gouvernance et associe notamment outre les représentants de l'Etat, ceux des collectivités territoriales et des consommateurs.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- janv. 2012	127,0	+0,4 %	+1,2 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- janv. 2012	42 200	+1,2 %	+1,9 %
	Indicateur de chômage (pop. active : 168 886)	- janv. 2012	25,0 %		0 pt
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- janv. 2012	23 263	+1,6 %	+9,9 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- déc. 2011	37 351	-0,5 %	-
Commerce extérieur (source : douanes)	Importations (millions d'euros)	- déc. 2011	254,0	+9,4 %	-10,3 %
	Exportations (millions d'euros)	- déc. 2011	20,7	-18,4 %	-50,7 %
	Taux de couverture mensuel		8,1 %		-6,7 pts
Grande distribution (source : DIECCTE)	Chiffre d'affaires (millions d'euros)	- janv. 2012	41,7	-37,6 %	-0,5 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- janv. 2012	41,7		-0,5%
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdit bancaires	- janv. 2012	17 685	+0,6 %	-1,8 %
	Retrait de cartes bancaires (cumul)	- janv. 2012	5 038	-	-17,7 %

INDICATEURS SECTORIELS			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- janv. 2012	150 543	-1,0 %	+4,1 %
		- cumul annuel	150 543		+4,1 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- fév. 2012	17 951	-6,7 %	ns
		- cumul annuel	37 192	-	ns
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- janv. 2012	16 001	+5,4 %	-3,5 %
		- cumul annuel	16 001		-3,5 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- fév. 2012	703	-17,8 %	-13,2 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- fév. 2012	124	-21,5 %	-14,5 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		1 840	-	+4,9 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	14/12/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	14/12/2011
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	14/12/2011

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/11)				
ANNEE	2012	JO du 08/02/12	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2011	0,38%	JO du 03/02/11	2,25%	2,25%	2,75%	2,50%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2012)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,7845%	0,6168%	0,3877%	0,3662%	0,6270%	1,0490%	1,3460%	1,6790%

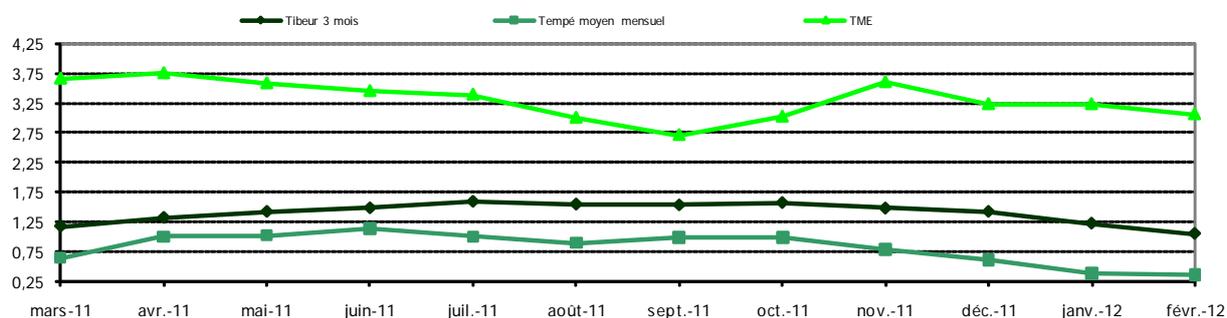
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
3,60%	3,23%	3,23%	3,06%	3,80%	3,43%	3,43%	3,26%

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2012)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	15,78%
Prêts à taux fixe	6,24%	Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	10,60%
Prêts à taux variable	5,83%	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
Prêts relais	6,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,67%
Autres prêts		Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	5,45%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,65%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	6,29%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,15%	Découverts en compte (1)	13,80%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	13,98%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	17,69%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	12,51%	Découverts en compte (1)	13,80%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

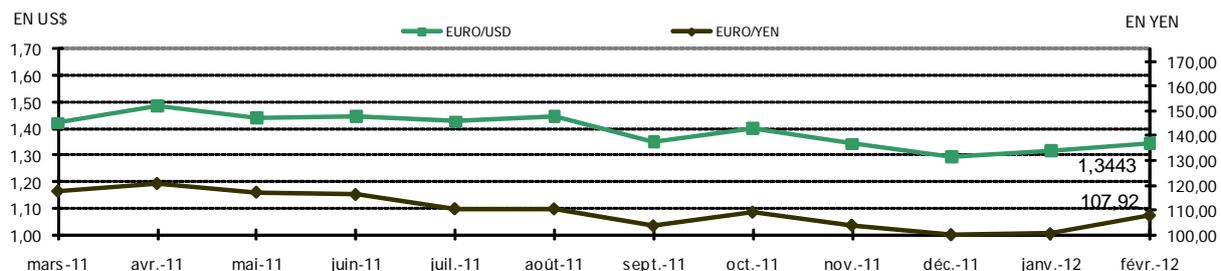
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3443	EURO/ZAR (Afrique du sud)	10,0080	EURO/SRD (Surinam)	4,39710
EURO/JPY (Japon)	107,9200	EURO/BWP (Botswana)	9,54150	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,38520
EURO/CAD (Canada)	1,3282	EURO/SCR (Seychelles)	18,7877	EURO/DOP (Rép. Dom.)	52,0528
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84390	EURO/MUR (Maurice)	38,5749	EURO/BBD (La Barbade)	2,66500
EURO/SGD (Singapour)	1,6726	EURO/BRL (Brésil)	2,2872	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,50000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,4252	EURO/VEF (Vénézuéla)	5,72250	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,1864	EURO/XCD (Dominique)	3,5978	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : P. LA COGNATA

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 1 bd du Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achevé d'imprimer le 6 mars 2012 - Dépôt légal : mars 2012 - ISSN 1240 - 3822